

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe de la CFTC

"Les raisons du commerce sont toujours les plus fortes » disait sous forme de boutade Françoise Giroud.

C'est, de façon simplifiée, le sentiment que le groupe CFTC retire de cette négociation transatlantique sur le commerce et l'investissement.

Nous estimons que le développement du commerce, des échanges entre pays, entre continents est une réalité positive. Bien évidemment, cela ne peut pas se faire dans n'importe quelles conditions, même si les échanges sont une source indiscutable de partage, d'accroissement de la connaissance des autres.

Cependant, pour mettre en œuvre le cadre harmonieux des échanges, il est besoin de définir des règles justes.

La CFTC approuve les trois préalables mentionnés dans l'avis : études d'impact précises, listes positives déterminant clairement les activités concernées, calendrier de négociations indépendant des échéances politiques.

Pour savoir si un échange est équilibré, il est nécessaire que les règles qui régissent celui-ci soient à la fois clairement établies et transparentes.

Il est également nécessaire que, quelle que soit la voie choisie pour établir ces règles contraignantes, l'information juste soit accompagnée d'un débat démocratique tel que nous le pratiquons dans cette enceinte.

À l'évidence, aujourd'hui, ces différentes conditions ne sont pas remplies, comme le relève à juste titre l'avis.

Un seul exemple : l'argument-important-de la création d'emplois que générerait l'accord transatlantique, ressemble davantage à un souhait, voire à une incantation qu'à un fait véritable appuyé par une étude solide. Au-delà de l'idée de volume, il convient d'aborder la nécessaire exigence de qualité et de la pérennité des emplois.

Comme l'indique l'avis, nous devons être plus ambitieux, plus précis, plus transparents, plus indépendants des échéances politiques, plus exigeants : en un mot plus pragmatiques pour la défense du bien commun des Européens comme des Américains.

En 1884, à la tribune du Parlement, le député Albert de Mun avertissait déjà : « *Des doctrines nouvelles se sont levées sur le monde, des théories économiques l'ont envahi, qui ont proposé l'accroissement indéfini de la richesse comme but suprême de l'ambition des hommes, et qui, ne tenant compte que de la valeur échangeable des choses, ont méconnu la nature du travail, en l'avalissant au rang d'une marchandise qui se vend et s'achète au plus bas prix* ».

L'avis qui nous avons examiné s'inscrivant dans la même perspective ; le groupe de la CFTC l'a voté.